

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 08/09/2022

<p>Date de la convocation 30/08/2022</p> <p>Date d'affichage 30/08/2022</p>	<p>L' an 2022, le 8 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire</p>
<p>Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 12</p>	<p>Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBILLEAU Pascale, RENARD Catherine, VERRIEZ Catherine, Mme LACOINTE Mélanie (arrivée 20 h 30) MM : MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, ROBERT Eric, REBILLEAU Sylvain (arrivé 21 h 15)</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : M. KIEFFER Thiébaut à M. PELTIER Sylvain Excusé(s) : M. VERON Antoine</p> <p>Secrétaire : M. PELTIER Sylvain</p>
<p>Réf : 2022-9-57 A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 12/09/2022</p>	<p><u>VENTE A L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL EN PARTIE PARCELLE AA N° 67 « LES RIVIERES »</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - DECIDE l'aliénation de l'immeuble sis « Les Rivières » section AA n° 67 d'une contenance de 977 m² appartient au domaine privé communal au profit d'une part des conjoints SALLE : surface d'environ 200 m² Et d'autre part au profit des conjoints ONILLON : surface d'environ 450 m² La parcelle est vendue partiellement à chacun des acquéreurs dans l'état. Les frais de bornage ainsi que ceux du notaire seront à la charge des acquéreurs. Un accord de principe sur le découpage et le prix a été signé respectivement avec chacun des futurs acquéreurs le 9 et 11 août dernier.</p>
<p>Réf : 2022-9-58 A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 12/09/2022</p>	<p><u>CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE A COMPTER DU 1/1/2023 LANCEMENT DE LA CONSULTATION PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MAINE-ET-LOIRE</u> Le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protections liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels. Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe, LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - DECIDE de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2023. Caractéristiques de la consultation : Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels. Franchise de 60 jours fermes cumulés accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise. Garantie des charges patronales (optionnelle). Option : Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.</p>
<p>Réf : 2022-9-60 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 12/09/2022</p>	<p><u>BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE DE VARRAINS et MME Noemie LEGUY, coiffeuse, à compter du 1/10/2022</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACCEPTE de mettre à disposition de Mme LEGUY Noémie coiffeuse le local commercial appartenant à la commune au 35 rue de la Mairie à VARRAINS à compter du 1^{er} octobre 2022, à des fins d'usage d'un salon de coiffure et d'esthétique</p>
<p>VOTE POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0</p>	<p><u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN (pour info du CM – DPU envoyé signé le 15/07/2022)</u> - Rue des Rogelins Parcelle AD 140 (1302 m²) vente conjoints LAFONTAINE LE CONSEIL MUNICIPAL décide de ne pas préempter le bien.</p>

<p>VOTE POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0</p>	<p><u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN (pour info du CM – DPU envoyé signé le 03/09/2022)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand'Rue Parcelle AC 138 (1523m²) vente consorts BATTAIS <p>LE CONSEIL MUNICIPAL décide de ne pas préempter le bien.</p>
<p>VOTE POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0</p>	<p><u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u></p> <p>19 bis rue de la Poterne Parcelle AC 342 (1462m²) vente M. MONGAULT Denis</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL décide de ne pas préempter le bien.</p>
<p>Réf : 2022-9-61 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 12/09/2022</p>	<p><u>POSE D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE (ELECTRICITE) RUE DES ROCHES NEUVES PAR ENEDIS</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE l'implantation d'un poste de transformation et de ses accessoires par Enedis, sur le terrain appartenant à la commune rue des Roches Neuves,
<p>INFORMATIONS DIVERSES COMMUNIQUEES AU CONSEIL MUNICIPAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEMANDE D'AUTORISATION VENTE D'HUITRES – M. Thierry GRUET – période du 10/09/2022 au 30 avril 2023 Le Conseil Municipal en prend acte et valide la demande. - ASSOCIATION HARMONIE VARRAINS CHACE – courrier du 11 août 2022 – arrêt de la gestion de l'école de musique dès la rentrée de septembre 2022. Le Conseil en prend acte. - INTERVENTION MEMBRES DU PNR Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine – Mme TUBIANA Sophie présidente et M. Thibault MEURGEY directeur – le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 19 h 30 - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION – ECLAIRAGE PUBLIC Le Conseil Municipal prend acte des candidatures et valide la composition comme suit : La Commission sera constituée outre M. le Maire, par Mme Pascale REBEILLEAU, M. Eric ROBERT, M. Sylvain PELTIER, Mme Cécile BIRIE-HABAS, Mme Janig ABIVEN et Mme Catherine RENARD. - Fêtes des lfs les samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022 - Commission finances – le jeudi 29 septembre à 19 h – examen des propositions de financement/emprunts – zone des Rogelins - commission – acquisition de biens (ex tondeuse autoportée...) – jeudi 22 septembre 2022 à 19 h - Réunions de quartiers : Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions de quartiers à venir. La prochaine réunion est prévue le vendredi 9 septembre à 18 h 30 pour les citoyens de la rue de la Poterne, le Clos des Sarments, la rue des Lumois et l'Allée des Tilleuls. Prochaine réunion : le vendredi 14 octobre à 18 h 30 – salle Mariane – secteur Les Rivières, chemin des Hautes Vernes, impasse du Champ de courses - Prochaine réunion de Conseil Municipal : le jeudi 6 octobre 2022 à 20 h 	

Le Maire, M. Pierre-Yves DELAMARE